

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.076

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2001

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.C. DE POUSSEAU - LA GARENNE
Acquisition du terrain GDF

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de "Pousseau-La Garenne" la Ville a négocié l'acquisition d'un terrain situé le long de la voie de chemin de Fer au lieudit "Le Marais de la Robinière".

GAZ DE FRANCE - SERVICE NATIONAL, propriétaire du terrain cadastré section CH n° 110 pour 5.710m², ayant son siège social à PARIS 17ème, rue Philibert DELORTE, a accepté par promesse en date du 15 mai 2001, l'aliénation d'une partie du terrain, nouvellement cadastré CH N°176, d'une contenance de de 4.243m² moyennant la somme de cent six mille soixante quinze francs (106.075F), cette valeur correspond à l'estimation des Domaines en date du 23 avril 2001.

Le RAPPORTEUR propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 23 avril 2001

Vu le compromis de vente signé par M. PRADIGNAC, Directeur du Centre EDF-GDF, services Charente-Maritime en date du 15 mai 2001,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux en date du 7 juin 2001,

Considérant qu'il importe de procéder à l'acquisition foncière dans le cadre de la Z.A.C. de Pousseau - La Garenne,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section CH n° 176 (ex n° 110) pour 4.243m² sise au lieu dit "le Marais de la Robinière" à ROYAN, dépendant de la propriété de GAZ DE FRANCE, service national, moyennant la somme de cent six mille soixante quinze francs (106.075F),
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces permettant la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique,
- de désigner le notaire des vendeurs, à savoir Maître PRODHOMME à LA ROCHELLE pour la réalisation de l'acte authentique,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Juillet 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS